

AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'une réserve incendie « Ferme du Bel Air »

par la commune d'Airion

Par arrêté préfectoral du 11 mars 2015, sont prescrites, du jeudi 9 avril 2015 au mardi 12 mai 2015 inclus, sur le territoire de la commune d'Airion, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la création d'une réserve incendie ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E15000029/80 du 23 février 2015 du tribunal administratif d'Amiens, M. Denis LEFEBVRE, inspecteur des impôts en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie d'Airion aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 9 avril 2015 de 9 H à 12 H
- le samedi 25 avril 2015 de 9 H à 12 H
- le mardi 12 mai 2015 de 16 H à 19 H.

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

M. Alexis LUROIS, agriculteur-paysagiste, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 34 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie d'Airion (le mardi de 17 h à 19 h) et à la préfecture de l'Oise (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 45).

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Airion et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Directeur par intérim



Sandrine GIRAULT